

30,929

LE NUMÉRO
3
CENTIMES

LE NUMÉRO
3
CENTIMES

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
Réclamés..... — 3 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
2, Place de la Bourse, 2

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

De 8 h. du matin à 8 h. du soir
8, PLACE DE LA BOURSE
De 8 h. du soir à minuit
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 francs 2 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 fr. 10 c. 20 fr.
Pour les autres départ^{ts}... 6 fr. 12 c. 24 fr.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

7,197

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n^o 2, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justifié sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Reçu du journal *L'Avenir de Lyon*, la somme de cent francs du n^o 1,001, du 21 mars, sur laquelle je dispose de vingt-cinq francs pour *L'Avenir des Travailleurs*, caisse de retraite pour la vieillesse.

L. ANDRÉ, employé d'octroi à Champagne.

Reçu de M. L. André, la somme de vingt-cinq francs, provenant du journal *L'Avenir de Lyon*, pour *L'Avenir des Travailleurs*, caisse de retraite pour la vieillesse.

LEBLANC.

Lyon, le 22 mars 1884.

Le lecteur possesseur du journal de jeudi, portant le numéro 16,070 ne s'est pas encore présenté. Cependant ce numéro a été vendu.

Nous rappelons qu'au bout de huit jours, la somme de cent francs est acquise à l'administration qui la verse dans une caisse de secours ou de propagande.

LES NON-INSCRITS

Nous parlions, hier, de l'indifférence des électeurs, et nous tachions de tirer au clair le pourquoi de tant d'abstentions. Il y a pis que l'apathie de l'inscrit désertant le scrutin, c'est l'apathie du citoyen qui, ayant âge et qualité pour prendre part aux votes, n'en a point souci et ne se porte sur aucune liste électorale.

On s'est battu pour l'abolition du cens ; d'immenses talents se sont fait les avocats du suffrage universel ; Ledru-Rollin y a consacré son génie. Des obscurs sont morts, qui portaient cette devise sur leur drapeau. Ce droit glorieux a été scellé dans notre code par le sang des combattants de février. Il semblait alors si imprescriptible que, par un tour de passe-passe, l'empire en put sortir. L'égalité sociale appelait l'égalité politique. 48 compléta 89.

Eh bien ! il existe des citoyens qui abandonnent cette part de souveraineté. Ils subissent, en se révoltant, des lois qu'ils pourraient faire. Ils restent indifférents aux choses de la vie publique, eux surtout pour qui la vie publique est si souvent partielle. Ils font fi, ou n'ont cure de ce droit que Paul-Louis Courier appelle le plus beau, le plus cher, le plus précieux de ses droits. Je cite à dessein, ce vigneron de la Chavonnère, qui reste jeune en dépit du temps. Ce qui prouve que tout meurt en France, sauf le bon sens. « Je suis électeur, écrit-il à messieurs du conseil de préfecture, je veux l'être et en exercer tous les droits. Je n'y renoncerais jamais, et je déclare ici, messieurs, devant vous, devant tous ceux qui peuvent entendre ma voix, je les prends à témoin que je proteste ici contre toute opération que pourrait faire sans moi, le collège électoral, et regarde comme nulle toute nomination qui en résulterait. »

« Je n'y renoncerais jamais ! » On crieait ça avant 1830. Les capacités et le nombre éloignés du vote, n'avaient pas les lois d'y renoncer à ce droit, ne l'ayant point encore conquis. Au prix de bien des poitrines trouées, ce droit nous l'avons, et des citoyens y renoncent.

Quand je dis citoyen, je dis trop. Ne mérite ce titre de citoyen, si beau, qu'il est le seul qu'offrent les terres libres aux grands hommes de quelque lieu qu'ils soient. que celui qui en remplit les devoirs. Il n'y a de citoyens français que les électeurs français ; les autres sont des sujets. Qui abandonne sa souveraineté au hasard, en temps de démocratie ; serait bien près de la livrer au premier aventurier venu sous une royauté.

Les listes où ne figurent point tous les noms qu'on y devrait voir sont compulsés par des gens qui y trouvent leur compte. Eh ! tenez, parions que M. Ballue, notre représentant au Palais-Bourbon, a étudié de près dans le silence du cabinet préfectoral les registres électoraux des Brotteaux et de la Guillotière. Ce sont deux circonscriptions qui votent mal, comme l'on dit au ministère, où il est d'usage de parler en métaphores. A propos d'un petit article II, très péroratif inséré dans la loi municipale, M. Ballue s'en est souvenu. A moins que le Sénat, qui n'entend rien aux choses de notre localité, — le Jardin du Luxembourg étant très loin du Jardin de la France, — n'ait été inspiré par quelque personnage influent de chez nous, intéressé à ce remaniement des listes. Ce petit article, vous le verrez plus loin, enlève quatre conseillers à la Guillotière pour en faire cadeau à Perrache, et à ce coteau de Fourvières qui a de bons principes, en raison du voisinage de Monseigneur.

M. Ballue a demandé que le chiffre des conseillers dépende, non du nombre de la population, mais du nombre des électeurs inscrits, ce à quoi M. Lagrange a fort bien riposté, prouvant que c'est la violation du principe électoral, et que dans les quartiers populeux, pour un votant il y a toute une famille souvent nombreuse, tandis que dans les quartiers pieux, par exemple, les communautes fournissent des électeurs qui ne sont pères que théologiquement.

Mais ce que M. Lagrange n'a point dit, c'est que le nombre des inscrits n'est pas en rapport avec celui des citoyens ayant qualité pour prendre part au vote.

Nos députés ont cédé : entraînés par les mauvaises raisons de M. Ballue, et par l'éloquence byzantine de M. Waldeck-Rousseau, ils ont procédé à cette opération électorale qui rappelle un peu les tours exécutés dans les cercles véreux par des grecs habiles. Mettons que ces messieurs sont des philosophes politiques et acceptons provisoirement cette mutilation. On va donc additionner le nombre des inscrits, on n'aura garde d'inscrire d'office, comme le veut la loi organique, les citoyens qui devraient l'être. On n'a de ces complaisances que pour ceux dont on est bien sûr. Ainsi, grâce à l'indifférence de beaucoup de ses habitants un quartier d'une grande ville sera insuffisamment représenté. Je ne crois pas qu'en haut lieu on en sera marri. Peut-être même a-t-on déjà félicité M. Ballue. Mais ceux qui voient les choses avec d'autres lunettes que celles dont les verres sont fournis par le ministre de l'intérieur, auront le droit de trouver l'escamotage un peu raide.

Est-ce que cela servira de leçon aux non-inscrits ? Est-ce qu'au mois de janvier prochain, les opérations électorales seront plus laborieuses ? Il le faut !

Une première atteinte est portée à l'intégrité du suffrage universel. Il n'y a pas trop de tous les électeurs pour se mettre en garde.

Octave LEBESQUE.

LE LIVRE JAUNE

On a distribué hier à la Chambre un *Livre Jaune* relatif aux affaires de Madagascar.

Il comprend les documents relatifs à la période qui s'est écoulée entre le 8 décembre 1882 et le 27 novembre 1883.

Le premier en date est un historique des rapports de la France et de la cour d'Émirne pendant ces dernières années ; le dernier, parvenu au ministère des affaires étrangères le 28 décembre, contient les procès-verbaux de la première et de la seconde conférence de M. Baudais et du contre-amiral Galibier avec les plénipotentiaires hovas.

Dans l'intervalle qui sépare les dates de ces communications, le contre-amiral Pierre a pris Majunga, puis Tamatave ; le consul général anglais, M. Pakenham, est mort dans ce dernier port, où le missionnaire Schaw a été arrêté ; l'amiral Pierre a succombé à Marseille ; M. Schaw a été mis en liberté, puis indemnisé ; la reine Ranavalona Manjaka II a été remplacée sur le trône d'Émirne par sa nièce Razafendresy, sous le nom de Ranavalona III ; à la suite de divers incidents, à Tamatave et sur d'autres points des côtes de l'île, des pourparlers en vue de la paix ont été engagés. C'est de ces pourparlers que rendent compte les derniers documents du Livre Jaune.

On remarque que la série de ces documents s'arrête au mois de novembre, c'est-à-dire au moment où les rapports entre la France et le gouvernement hova deviennent plus tendus. On se demande comment, dans de pareilles conditions, un débat sérieux pourra s'engager lundi prochain, jour fixé pour l'interpellation de M. de Lanessan.

NOS INFORMATIONS

M. Laisant arrivera à Lyon, lundi prochain.

Élections officielles. — Un certain nombre de préfets de la région du Midi sont en ce moment à Paris, mandés par le ministre de l'intérieur.

Ces fonctionnaires viennent, dit-on, recevoir des instructions en vue des prochaines élections municipales.

Quelles instructions ? Y aurait-il indiscretion à le demander ?

Révision de la Constitution. — Les signataires de la proposition de révision de la Constitution, dont l'extrême gauche a pris l'initiative, sont convoqués à une réunion qui aura lieu mercredi prochain et dans laquelle on fixera définitivement le jour auquel cette proposition sera déposée sur le bureau de la Chambre.

Les signataires sont au nombre de 110 dont 55 environ appartiennent à l'extrême gauche et 45 à la gauche radicale.

Le général Thibaudin à Reims. — On annonce que le gouvernement a décidé d'offrir le commandement de la 12^e division d'infanterie, à Reims, au général Thibaudin. Les six mois de disponibilité du général Thibaudin expirent le 7 avril.

Interpellation Lanessan. — M. de Mithy a préparé, en vue de la discussion de l'interpellation de Lanessan, qui aura lieu lundi, sur les affaires de Madagascar, un ordre du jour que M. Jules Ferry a daigné accepter à l'avance.

Cet ordre du jour, qui est déjà revêtu d'un nombre considérable de signatures appartenant aux fractions les plus opposées de la Chambre — le nom de M. Freppel y figure à côté de celui de M. Rouvier, est ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à affirmer les droits de la France sur Madagascar, nomme une commission à laquelle seront renvoyés tous les projets de loi et demandes de crédit se référant à cette question. »
Jugé avant d'entendre.

Un démenti. — M. Pascal, dans une lettre adressée au *Gaulois* réuse la paternité de la brochure appelée *l'Or des d'Orléans*.

Monument Gambetta. — L'inauguration du monument de Gambetta à Cahors est fixée au 14 avril prochain.

Les enfants de troupe. — La commission relative à la suppression des enfants de troupe dans les régiments a constitué son bureau.

M. Freycinet a été nommé président, et M. le général Deflis, secrétaire.

On a ensuite rendu compte de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux. Il résulte de cette discussion que la majorité de la commission consent à retirer les enfants de troupe des régiments et à créer six écoles préparatoires.

Dans sa prochaine séance, qui aura lieu lundi, la commission discutera les moyens d'application. Elle a l'intention de hâter ses travaux.

Les transactions parlementaires

La Chambre avait capitulé hier sur la question du logement des prêtres. Elle avait repoussé l'amendement Roche, qui n'obligerait point les communes à indemniser les prêtres n'ayant pas de presbytère. M. Camille Pelletan faisait remarquer à ce propos que le seul sentiment anti-clérical dernière étincelle d'indépendance qui enflammait certain jour cette assemblée était morte.

La cavale a rué. Elle a tenté de racher la faute politique de vendredi en repoussant à une forte majorité l'obligation aux communes d'accorder des secours aux fabriques dont les revenus sont insuffisants.

Un double vote, une balance, cette politique hésitante est le résultat de transactions lâches. Le député cité plus haut dit encore :

« On sait quel savant travail de corruption politique a été fait sur les honnêtes gens envoyés au Palais-Bourbon par la démocratie. Cette majorité a été chassée par tant de ministères, qu'elle en est devenue peu éculée. Que lui reste-t-il, hélas ! de ces convictions et de ces enthousiasmes d'autrefois ? Le désir trop ambitieux de devenir machiavélique, l'envie, plus modeste, d'obtenir des bureaux de tabac (qu'on n'obtient d'ailleurs généralement pas) et puis cette espèce de mal'aria qu'on respire dans l'air renfermé des Parlements, ont étrangement atteint la foi républicaine d'autrefois. Et les ministériels d'aujourd'hui ressemblent singulièrement à ceux de l'Empire, du régime de juillet ou de la Restauration. »

La loi municipale qui vient d'être votée en est la preuve, le Parlement n'est plus que le premier serviteur du pouvoir. C'est le suffrage restreint qui gouverne par la capitulation perpétuelle des élus du suffrage universel.

A LA CHAMBRE

MM. Waddington et Martin Nadaud déposent sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur la réduction des heures de travail et sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

À la Chambre, l'amendement accordant des secours aux fabriques, dont les revenus sont insuffisants est repoussé par 378 voix contre 93.

L'ensemble de la loi est adopté.

M. Charbonnier dépose son rapport sur l'organisation municipale de Paris.

Sur la proposition de M. Sigismond Lacroix, la discussion est fixée à samedi.

La Chambre commence la discussion de la loi sur l'avancement de l'armée.

AU SÉNAT

Le Sénat adopte en première lecture la proposition Bérenger qui est un grand progrès sur celle de M. Reinach, sur les moyens préventifs propres à combattre la récidive.

Il vote qu'il sera passé de suite en deuxième délibération.

Dimanche 30 mars, aura lieu la grande fête donnée par la Société de Gymnastique du Rhône, sous le patronage du comité de la Ligue des Patriotes.
M. Paul Deroulers, qui doit présider cette fête, fera une conférence sur la défense nationale.

Dames réunies. — Grand Concert-Tombola, organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mars, au Casino-de-Vaise.
Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon prêteront leur concours pour cette fête.
Des billets sont déposés aux adresses suivantes :
M^{me} Chansard, rue de Flesselles, 23.
Garnier, rue Célu, 8.
Lacour, rue Garibaldi, 133.
Ganiviat, cours Gambetta, 152.
A la Chambre syndicale, rue Chepponnay, 53.

SPECTACLES DU 23 MARS

Grand-Théâtre. — *Roméo et Juliette* opéra en 4 actes et 7 tableaux.

Célestins. — 8 h. Pour les représentations de M^{me} Marie Laurent, *Les Bourgeois de Pont-Arcy*, Comédie en 5 actes.

Variétés, cours Morand. — 8 h, *Le Petit Poucet*, opéra bouffe en 4 actes.

Cirque Nancy, avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Casino de Vaise. — Dimanche 20 mars, bal et concert.

BOURSE DU BOULEVARD

3 o/o 75,72; 4 1/2 o/o 106,70; Italien 93,70
Extérieur 61 31; Egypte 341,87; Banque ottomane 648,75; Rio 478,75.
Tendance calme.

APRÈS BOURSE

3 o/o 76,50; 4 1/2 o/o 106,60; Ottomane 647,50; Egypte 342,50
3 o/o d. 25: 0,10 d'écart.
0 05: 0,05
4 1/2 o/o d. 25: 0,12
d. 50: 0,07

Salle de l'Élysée

Lundi, 24 Mars 1884, à 8 heures du soir
GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE
par le Citoyen

LAISANT

député de Nantes, qui traitera de la Révision de la Constitution
Sous la présidence du Citoyen FICHET
Conseiller municipal
Avec le concours des Membres des différents corps élus de Lyon
Prix d'entrée : 50 centimes
ON TROUVERA DES BILLETS A LA PORTE
Ouverture à 7 h. 1/2

ARTICLES

POUR

LA PEINTURE ARTISTIQUE

Couleurs fines à l'huile

COULEURS POUR L'AQUARELLE

Couleurs pour Porcelaine

Grand choix de boîtes garnies, chevalets de table et d'atelier, etc., à des prix très réduits

chez GUYOT

4, rue Saint-Dominique, Lyon

Guérison radicale des HERNIES

Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — THERON & C^o, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

J.-L. GOUCHON

Relieur en tous Genres

Spécialité pour le Registre et la Musique
Collage. — Vernissage de Cartes et Plans
Rue de Chartres, 18, au 1^{er}

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

BRASSERIE DU TÉLÉGRAPHE

Lyon, 3, Rue de Jussieu

SALLE DE BILLARDS

Bandes américaines

PIPES

EN VÉRITABLE MERISIER

Se trouvent à la Maison

HERMANN KRAUSS

63, Rue de la République

Se recommandent aux Fumeurs dont les DAMES craignent l'odeur du tabac.

Cette Pipe parfume l'appartement et est très bonne pour la santé.

Prix 50 Cent. — La douzaine : 5 Fr.

Le Rédacteur-Gérant, PAGÈS.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, pl. Grenette.

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie. 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

M^{me} NODER La seule reconnue par tout le monde pour prédire l'avenir et la vérité par les cartes, les rêves et les lignes de la main. 12, rue Port-du-Temple, Lyon, et par correspondances.

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINTS

LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

VIN DÉPURATIF



A L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE & A L'IODURE DE POTASSIUM de la Pharmacie Moderne de Lyon

L'âcreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'âcreté du sang se manifeste le plus visiblement. soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette âcreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Une installation toute spéciale des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels la Salsepareille rouge de la Jamaïque, soigneusement choisie, est traitée par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune autre préparation ne saurait approcher.

Aussi, le VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON fait-il disparaître en très peu de temps: Plaies, boutons, dartres, eczéma, furoncles, scrofules, les maladies contagieuses, les douleurs, rhumatismes, etc., etc.

Pour éviter toute contrefaçon ou imitation, il est indispensable d'exiger le VÉRITABLE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON.

TRAITEMENT POUR 20 JOURS: 6 FRANCS

La PHARMACIE MODERNE DE LYON, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande. une brochure traitant des maladies vénériennes et des vices du sang.